

# L'École normale devant le Grand Conseil

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **72 (1943)**

Heft 9

PDF erstellt am: **18.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## L'École normale devant le Grand Conseil

La session de mai du Grand Conseil fribourgeois a été marquée, en ce qui concerne l'école, par deux débats : l'un sur le transfert de l'École normale à Fribourg, l'autre relatif à l'enseignement primaire.

On sait comment se pose la question de l'École normale. La pléthore d'instituteurs ayant obligé d'interrompre les cours d'Hauterive, il s'est agi de savoir où l'École rouvrirait ses portes de façon à pouvoir assurer à nouveau le recrutement du corps enseignant.

La Commission cantonale des études arriva à la conclusion qu'il était préférable de la transférer à Fribourg, afin de permettre aux futurs éducateurs de notre jeunesse de bénéficier d'une façon suivie des ressources spirituelles, intellectuelles et artistiques de la cité, de même que des emplacements sportifs existants — le Stade universitaire par exemple — « puisqu'il est entendu que les sports et l'instruction militaire préparatoire sont devenus une branche d'enseignement pour les maîtres primaires et secondaires ». Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil unanimes se rallièrent à cette proposition.

Cette décision fut facilitée par le fait qu'il fut possible d'acquérir une propriété qui, ainsi que le releva dans son exposé M. le député Ayer, au nom de la Commission d'économie publique, satisfait d'une façon idéale aux exigences particulières de l'École normale : la villa Diesbach, sise à la rue de Morat, aux portes de la ville, et entourée d'un parc magnifique, bien fait pour faciliter la vie au grand air.

Cette propriété appartenait, au XV<sup>e</sup> siècle, à l'avoyer de Fribourg, Hensli Velga. Elle passa dans la suite au chancelier d'Etat, Nicolas Lombard (1503), puis à la famille de Buman qui la conserva jusqu'en 1847. Le comte Philippe de Diesbach-de Belleruche, du Breitfeld, en fit l'acquisition, et c'est à son fils Amédée — qui sous le régime de 1848 travailla activement, avec d'autres, à faire rendre au peuple fribourgeois ses droits légitimes et fut nommé par acclamation, en 1852, l'un des douze membres du comité de l'Assemblée de Posieux — que l'on doit les constructions actuelles, exécutées de 1848 à 1853.

A l'occasion de cette acquisition, M. le Directeur de l'Instruction publique rendit hommage à l'école fribourgeoise et aux éducateurs de notre peuple. Voici en substance le texte de son discours : « En logeant l'École normale dans l'une des plus belles propriétés de la capitale, le Grand Conseil donne à l'enseignement primaire un témoignage tangible de la haute estime en laquelle il le tient. Nous nous acquittons d'une dette de reconnaissance envers ceux qui nous ont appris les premiers éléments du savoir. C'est à l'école primaire que nous avons fait l'apprentissage de la vie sociale. C'est par

l'école que nous avons appris à connaître et aimer notre patrie, son histoire, sa mission, ses institutions.

« Nos éducateurs, au premier rang desquels figurent nos instituteurs et nos institutrices, ont modelé l'âme de nos villages; c'est à eux que notre peuple doit d'avoir conservé les vertus des ancêtres et ce bon sens rare qui préserve des fausses mystiques. Ce sont eux qui nous ont fait comprendre que les conditions de la réussite et du bonheur se trouvent avant tout dans le travail, la patience et l'abnégation. Restés près de la terre, ils ont su en dégager pour nous les grandes vertus premières : sens de la vérité, de l'effort, du risque, de la continuité, auxquelles Fribourg et la Suisse, d'ailleurs, doivent leur grandeur et leur stabilité.

« En prenant la décision de transférer l'Ecole normale à Fribourg, dans un cadre digne d'elle, le Grand Conseil a posé un acte de sage politique et de bonne administration. La maison des instituteurs pourra s'intégrer ainsi plus parfaitement dans le cycle de l'école fribourgeoise, qui des classes enfantines à l'Université, en passant par les divers degrés de l'enseignement primaire ou secondaire, littéraire, commercial ou technique, professionnel, agricole ou ménager, n'a qu'un but : servir le pays et qu'une préoccupation : conserver et répandre la vérité !

« On ne saurait créer un cadre trop beau pour préparer à pareille mission. Aussi ne nous déplaît-il pas de voir la nouvelle Ecole normale s'installer dans une ancienne maison de maîtres où elle trouvera le souvenir de grandes traditions d'attachement au devoir, de fidélité, d'esprit de sacrifice qui furent celles d'un grand citoyen, de celui qui édifia et habita cette demeure magnifique, d'un homme profondément enraciné dans notre terre, qui eut constamment le souci de la prospérité morale et matérielle de notre peuple, le comte Amédée de Diesbach-de Belleruche.

« Il ne nous déplaît pas de voir cette maison placée dans un parc aux arbres somptueux, érigée près de cette porte séculaire et de ces couvents paisibles qui donnent à la rue de Morat son atmosphère de foi et de prière. C'est ainsi que la contemplation protégera ceux qui se destinent à une action dont dépend en grande partie le salut du pays. Il ne nous déplaît pas enfin de voir cette maison aux portes de la cité, faire le trait d'union entre la ville et la campagne, comme ces instituteurs qui, fixés dans les villages, y font rayonner la richesse que l'Ecole normale leur a donnée. »

En votant à l'unanimité les crédits nécessaires à l'acquisition et à la transformation de la propriété Diesbach, le Grand Conseil a témoigné de l'importance qu'il attachait à ce que l'ambiance de l'Ecole normale fût la plus favorable possible. Le fait que l'aménagement en a été confié aux architectes mêmes qui construisirent l'Université est une garantie que la réalisation ne laissera rien à

désirer, et que la nouvelle Ecole deviendra pour le corps enseignant tout entier un centre de sociabilité et de rayonnement.

\* \* \*

Un autre débat intéressant l'école primaire fut celui auquel donna lieu une interpellation en faveur d'une collaboration plus judicieuse et plus féconde entre l'instituteur et la famille, quant à l'orientation et à la formation professionnelles de la jeunesse. Cette interpellation fournit au Gouvernement l'occasion de préciser quel est le rôle exact de l'école dans ce domaine. Ce rôle est celui que Mgr Dévaud s'efforça de faire comprendre sans relâche. *L'école doit être mise au service de la vie*, et l'enseignement doit être donné de telle sorte que les élèves apprennent à devenir des membres utiles de la famille et de la Cité. Or, c'est l'aptitude au travail qui fera du jeune, à sa sortie de l'école, un membre utile de la famille et de la Cité. C'est donc *le travail qui doit être l'objet central de l'école et de l'enseignement populaire*, du moins profane, mais « l'école primaire n'est pas une école professionnelle ; elle ne saurait supplanter ni l'école d'agriculture, ni l'école des arts et métiers, ni l'apprentissage à la maison, ni l'apprentissage à l'atelier... Elle ne peut enseigner la technique d'un métier particulier ; *elle se contente d'initier l'intelligence de l'élève à la vie de travail.*

« Quand donc un jeune homme possède-t-il cette formation générale à la vie de travail ? s'est demandé Mgr Dévaud. Quand il comprend : 1° quelles nécessités vitales impose le travail et quelles ressources offre la nature pour parer à ces nécessités, dans la région et au dehors ; 2° moyennant quelles opérations l'homme transforme par le travail les matières premières en productions utilisables ; 3° non pas un homme seul, mais des hommes associés par une nécessité d'autant plus impérieuse que leurs travaux sont plus parfaits et plus complexes, rapports sociaux que l'élève doit saisir par son intelligence afin qu'il les accepte et s'y plie par sa volonté ; 4° les règles selon lesquelles le travail est sain, moral et sanctifiant. Quand les futurs travailleurs savent cela, ils possèdent la culture qui leur convient pour remplir leurs tâches temporelles ; ils sont à même de comprendre leur devoir et de prendre des résolutions pratiques appropriées à leur état... Ils peuvent aborder l'apprentissage d'un métier ; ils sont à même de l'apprendre avec intelligence, de l'exercer avec clairvoyance, conscience et ingéniosité. »

Le Directeur de l'Instruction publique releva, au nom du Gouvernement, que l'école ne demande qu'à collaborer le plus possible avec la famille, et que si cette collaboration n'est pas toujours aussi étroite qu'on le souhaiterait, ce n'est généralement pas par la faute de l'école. Il y a malheureusement chez nous encore trop de parents qui ne comprennent pas l'importance de la formation pro-

fessionnelle et qui négligent leurs devoirs à cet égard. Il faut que tous ceux qui détiennent une parcelle d'autorité usent de leur influence, dans leur milieu respectif, pour encourager les parents à faire bénéficier leurs enfants des multiples possibilités de s'instruire et d'apprendre à travailler qui existent dans notre canton.

\* \* \*

Comme on le voit, l'école fribourgeoise et l'école primaire avant tout furent à l'honneur durant cette dernière session du Grand Conseil. Sensibles aux marques d'intérêt et d'estime qui nous furent prodiguées, conscients de nos responsabilités d'éducateurs chrétiens, nous continuerons nos efforts — et les redoublerons, s'il le faut — afin de servir toujours davantage Dieu et le pays.

## **La nature et la formation de l'esprit de communauté**

*(Etude présentée par M. Spicher, directeur de l'Ecole secondaire professionnelle de la ville de Fribourg, lors de la réunion des maîtres secondaires fribourgeois, le 27 mai dernier, à Fribourg.)*

M. l'Inspecteur Barbey, dont on sait la sollicitude pour toutes les questions qui peuvent déterminer un progrès dans nos écoles, m'a demandé de présenter, par quelques pensées personnelles, le sujet qui devait être introduit dans notre réunion, soit : *La nature et la formation de l'esprit de communauté*. Sujet complexe et qui peut embrasser tout le condiment indispensable à la vie d'une école, de plusieurs écoles même, si nous voulons pousser très loin les conséquences d'une collaboration, dont les bases semblent, au premier abord, limitées à un champ d'action restreint.

Quand j'étais à l'Université, j'ai eu l'avantage et l'honneur de servir sous les ordres de M. Piller, notre Directeur actuel de l'Instruction publique, qui nous apprenait à mettre de la clarté dans nos idées et qui nous répétait sans cesse la nécessité de nous mettre en face du sujet que nous étions appelés à traiter. Il résumait sa pensée en nous demandant, devant un problème qui nous torturait : De quoi s'agit-il ? en nous encourageant par un sourire qui nous stimulait, ou qui finissait de faire vaciller une solution déjà compromise.

Il s'agit donc, d'entrée de cause, de solliciter votre indulgence pour un travail qui n'a qu'une prétention, celle de ménager des têtes déjà fatiguées par les rudes travaux de l'année scolaire finissante et qui ne tend qu'à définir, aussi simplement que possible, un problème délicat et qui n'est pas d'une application facile partout.

J'ai trouvé, dans l'*Annuaire de l'Instruction publique* de 1941, d'excellentes réflexions de M. Jean de la Harpe, professeur de philosophie à l'Université de Neuchâtel : « L'essentiel de la fonction édu-